

MJC/CENTRE SOCIAL - **VACANCES D'ETE 2019**

ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE *3-11 ans : en journée complète du 8 juillet au 30 août 2019

ATTENTION ! Accueil des enfants au centre de loisirs des Brûlats salle de restauration
SECTEUR JEUNESSE 11-17 ans : du 8 juillet au 2 août inscription possible toute la semaine,
en journée ou ½ journée

Accueil de la jeunesse espace Jurietti (en face du train théâtre)

***Les enfants de 3 ans ne pourront être acceptés qu'à la condition d'être déjà scolarisés !**

DATES D'INSCRIPTIONS POUR TOUTES LES FAMILLES !

Date	Enfance 3-11 ANS	Jeunesse 11-13 et 14-17 ans
Mardi 11 juin	De 13h00 à 19h30	De 13h00 à 19h30
Mercredi 12 juin	09h30 – 11h30	
Jeudi 13 juin	16H30 – 18H30	
Vendredi 14 juin	09h30 – 11h30	
Du 17 au 26 juin (sauf mardi 18) inscriptions de 14h à 18h		

Les dossiers actuels périscolaires, centre de loisirs et jeunesse 2018-2019 sont valables pour les vacances d'été 2019.

Pour les nouveaux dossiers : (famille dont les enfants ne sont pas venus cette année scolaire)

Documents à remettre **IMPERATIVEMENT** à l'accueil de la MJC **avant le 11 juin midi ou à partir du 12 juin !**

Les dossiers envoyés par mail, fax ou laissés dans la boîte aux lettres ne seront pas pris en compte

- ⇒ **Fiche sanitaire 2018-2019**
(à retirer à la MJC et à ramener avant les inscriptions)
- ⇒ **Carnet de santé à jour du DTP polio**
(sinon inscription impossible)
- ⇒ **Quotient mairie à faire calculer en mairie**
(avec feuille des impôts 2017 sur revenus 2016)
- ⇒ **Attestation aide aux vacances CAF ou MSA 2019**
(pour les familles bénéficiaires)
- ⇒ **16 € pour l'adhésion** ou tarif réduit 8 € si RSA ou étudiant
(justificatif obligatoire le jour de l'inscription)

Les familles doivent être à jour dans le paiement de leurs factures.

Le règlement se fait le jour des inscriptions, en plusieurs fois possibles, par **chèques, espèces, chèques vacances, coupon sport ANCV.**

Penser à venir avec le document de prise en charge de votre comité d'entreprise précisant le montant de la prise en charge ou d'un justificatif de prise en charge par un service social (mairie, assistante sociale...).